**Module 2 : Cadre pour l'éducation dans les situations d'urgence**

**Normes minimales de l'INEE pour l'éducation**

**Durée : 1 heure 30 minutes**

**Objectifs pédagogiques**

**À la fin de cette session, les participants :**

1. Comprendront ce qu'est le Réseau inter-agences pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE).
2. Sauront appréhender les domaines et les normes minimales de l'INEE pour l'éducation (préparation, interventions, relèvement).
3. Comprendront comment les normes minimales peuvent être appliquées afin de garantir une éducation de qualité pendant la préparation, l'intervention et le relèvement.

**Principaux messages et points à retenir**

* Le principal objectif global de plaidoyer des gouvernements et des agences doit être de faire de l'éducation un élément fondamental de leurs interventions d'urgence.
* L’INEE se présente comme un réseau mondial ouvert dont les membres œuvrent conjointement, dans un cadre humanitaire et de développement, afin d’assurer à toutes les personnes le droit à une éducation de qualité et à un environnement d’apprentissage sûr dans les situations d’urgence et de relèvement suite à une crise.
* L'INEE défend le droit à une éducation de qualité dans les situations d’urgence jusqu'au relèvement et au développement.
* L'INEE met à disposition des outils de bonnes pratiques, des rapports et des recherches sur l'éducation dans les situations d’urgence jusqu'au relèvement.
* Le manuel des normes minimales de l'INEE décrit les niveaux minima de qualité de l'enseignement et d'accès à l'éducation dans les situations d’urgence, jusqu'au relèvement. Les normes peuvent servir au renforcement des capacités et à la formation pour les organisations humanitaires, les gouvernements et les populations locales, afin d'accroître l'efficacité et la qualité de l’aide éducative. Elles contribuent à améliorer la prévisibilité et l'obligation de responsabilité parmi les acteurs humanitaires et à améliorer la coordination entre les partenaires, notamment les autorités éducatives.
* Le manuel des normes minimales de l'INEE se divise en cinq domaines : 1) Normes fondamentales (participation, coordination et analyse), 2) Accès et environnement d'apprentissage, 3) Enseignement et apprentissage, 4) Enseignants et autres personnels de l’éducation, 5) Politique éducative. Chaque domaine contient des normes, des actions clés et des notes d'orientation.

**Présentation générale de la session**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Programme** | **Durée approx.** | **Type d'activité** |
| 1. Présentation générale des normes minimales | 20 minutes | Présentation |
| 1. Application des normes minimales | 70 minutes | Travail en groupe |
| **Durée totale** | **90 minutes** |  |

**Préparation, ressources et supports de cours**

***Ressources/supports nécessaires :***

* Manuel de l'INEE - Normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement
* Document 2.1 : Normes minimales pour l'éducation - Résumé
* Document 2.2 : Étude de cas d'une intervention éducative d'urgence
* Document 2.3 : Analyse de cas d'application des normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement
* Document 2.4 : Carte des normes minimales [format électronique et également en quatrième de couverture du manuel de l'INEE]
* Document 2.5 : Comment utiliser les normes minimales : études de cas
* Document 2.6 Exercice supplémentaire : enseignement et apprentissage, deuxième partie (Scénario d'intervention en Iraq)
* Notes sur les questions thématiques [9 documents]
* Outil de référence relatif aux normes minimales [document papier uniquement ; à demander auprès de l'INEE]
* Tableau de conférence et marqueurs

***Préparation pour cette session :***

* Familiarisez-vous avec le diaporama
* Préparez des copies des documents 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et des Notes d'information thématiques - une par participant
* Préparez les tableaux de conférence pour l'analyse d'étude de cas
* Procurez-vous tous les documents papier nécessaires auprès du Secrétariat de l'INEE, materials@ineesite.org

***Ressources supplémentaires :***

* Notes d'orientation de l'INEE sur l'enseignement et l'apprentissage
* Notes d'orientation de l'INEE sur la construction d'écoles plus sûres
* Guide de poche de l'INEE sur le genre
* Guide de référence de l'INEE sur le financement extérieur de l'éducation
* Notes d'orientation de l'INEE sur la rémunération des enseignants

***Boîte à outils :***

* *Pour adaptation locale*

***Supports supplémentaires :***

* Appliquer les normes minimales dans le cadre d’une étude de cas : situation des réfugiés suite au conflit (30 minutes)
* Comment utiliser les normes minimales pour l'éducation (20 minutes)
* Appliquer les notes d'orientation sur l'enseignement et l'apprentissage (50 minutes)
* Boîte à outils de l'INEE [accessible sur www.ineesite.org/toolkit]
* Des documents supplémentaires sont disponibles sur www.ineesite.org

**1. Présentation générale des normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement**

|  |  |
| --- | --- |
| **20 minutes** | 1. Demandez aux participants s'ils ont déjà utilisé les normes minimales de l'INEE et/ou s'ils en ont déjà consulté le manuel.  2. Expliquez les points suivants au sujet de l'élaboration des normes minimales de l'INEE :   * Le Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) a été créé pour élaborer des normes visant à promouvoir un niveau minimal d'accès à une éducation de qualité pour tous, notamment les personnes affectées par les situations d’urgence. * Les normes se basent sur la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Éducation pour tous, ainsi que la Charte humanitaire et les Normes minimales pour les interventions lors de catastrophes du projet Sphère. Elles représentent « des objectifs universels pour aider les adultes et les enfants à bénéficier du droit de vivre dans la dignité ». Elles partent du principe que l'éducation est un droit fondamental pour tous. * Les normes de l’INEE sont un ajout essentiel à celles de Sphère qui présentent « les normes minimales relatives aux interventions lors de catastrophes ». Les normes de Sphère couvrent les secteurs de l'eau ; l'assainissement et l'hygiène ; la sécurité alimentaire, la nutrition et l'aide alimentaire ; les abris, établissements humains et articles non alimentaires ; et les services de santé. Elles n'incluent pas l'éducation. * Dites aux participants de se reporter au manuel des normes minimales de l'INEE qu'ils trouveront sur le site Web de l'INEE à l’adresse [www.ineesite.org/minimumstandards](http://www.ineesite.org/minimumstandards)  1. Donnez à tous les participants :  * Le Manuel de l'INEE - Normes minimales pour l'éducation * Le document 2.1 : Normes minimales pour l'éducation - Résumé  1. Passez en revue les **5 domaines** des **normes minimales de l'INEE** 2. **11 Questions transversales** :   1) Atténuation des conflits, 2) Réduction des risques de catastrophes, 3) Développement de la petite enfance, 4) Genre, 5) VIH/sida, 6) Droits de l’homme, 7) Éducation inclusive, 8) Liens intersectoriels, 9) Protection, 10) Soutien psychosocial et 11) Jeunes.  Dites aux participants de se reporter aux notes thématiques qui se trouvent sur leur CD et qui approfondissent un certain nombre de ces questions transversales.  ***Note à l'animateur :*** *vous trouverez davantage d'informations sur les questions transversales dans ces notes thématiques.*   1. Demandez aux participants de consulter dans leur manuel les **actions clés** et **notes d'orientation** relatives aux **normes**.   Les **normes** sont *« l’objectif à atteindre »*. Elles reposent sur le principe que les populations affectées par une catastrophe ou un conflit ont droit à la dignité et à une éducation sûre, de qualité et pertinente. Les normes sont donc de nature qualitative et sont prévues pour être universelles et applicables dans n’importe quel contexte.  Les normes sont suivies d’une série **d'actions clés**, c’est-à-dire des suggestions pour pouvoir satisfaire aux normes. Certaines actions pourront ne pas être applicables dans tous les contextes et devront être adaptées. C’est au praticien de mettre en place des actions qui permettront de satisfaire à la norme.    Enfin, **les notes d'orientation** couvrent les points particuliers à prendre en compte pour appliquer les normes minimales et adapter les actions clés aux différents contextes. Elles donnent des conseils sur les problèmes prioritaires et la manière d’aborder les difficultés pratiques et fournissent des informations générales et des définitions.  Demandez aux participants d'ouvrir leur manuel à la **page 22** et citez un exemple. Lisez la norme, une action clé correspondante et les notes d'orientation associées à cette action clé.  7. Passez maintenant en revue les **domaines** et leurs **normes**.  I. Les normes fondamentales : ces normes doivent être appliquées dans tous les domaines afin de promouvoir une réponse complète et de qualité. Elles insistent particulièrement sur la nécessité de réaliser un bon diagnostic à toutes les étapes du cycle du projet pour mieux comprendre le contexte et appliquer les normes de façon plus pertinente dans les domaines suivants :  **-** **Participation communautaire** et utilisation des ressources locales pour appliquer les normes. Cette norme est axée sur l'engagement des communautés à participer activement au développement des interventions éducatives. Tous les groupes de la communauté doivent participer et l'ensemble du cycle du projet (analyse, planification, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation) doit être couvert. Les ressources communautaires doivent être identifiées et mobilisées.  - Des mécanismes de **coordination** de l’éducation doivent venir appuyer le travail des parties prenantes afin de garantir l’accès à une éducation de qualité et sa continuité. Cela inclut des liens avec le gouvernement et des ONG/agences de l'ONU.  - L'**analyse** s'assure que les interventions éducatives d'urgence se basent sur une évaluation initiale, puis une intervention appropriée et un suivi et une évaluation continus.   1. Accès et environnement d’apprentissage : les normes dans ce domaine portent sur l'accès à des possibilités d'apprentissage sûres et pertinentes. Elles mettent en avant les liens cruciaux avec d’autres secteurs tels que la santé, l’eau et l’assainissement, la nutrition et les abris d’urgence, qui aident à améliorer la sécurité, la sûreté et le bien-être physique, cognitif et psychologique des personnes. 2. Enseignement et apprentissage : ces normes portent sur les éléments essentiels qui promeuvent un enseignement et un apprentissage efficaces (programmes scolaires, formation, développement professionnel et appui, enseignement et processus d’apprentissage, évaluation des résultats d’apprentissage). Voir les notes d'orientation de l'INEE sur l'enseignement et l'apprentissage pour une bonne pratique approfondie dans ce domaine. 3. **Enseignants et autres personnels de l’éducation :** les normes dans ce domaine couvrent l’administration et la gestion des ressources humaines dans le domaine de l’éducation. Cela comprend le recrutement et la sélection, les conditions de travail, la supervision et l’appui. L'INEE propose également des notes d'orientation sur la rémunération des enseignants. 4. Politique éducative : les normes dans ce domaine portent sur la formulation et la promulgation des politiques, la planification et la mise en œuvre.   Résumez en disant qu'il s'agit de normes et de critères généraux auxquels nous devons nous efforcer de satisfaire mais qu'ils doivent être adaptés aux contextes nationaux spécifiques pour être utiles. À ce sujet, consultez les études de cas dans la boîte à outils de l'INEE ([www.ineesite.org/toolkit](http://www.ineesite.org/toolkit)) et sur le site Web de l'INEE : [www.ineesite.org/contextualisation](http://www.ineesite.org/contextualisation).  Dites aux participants de consulter le **document 2.5** qui résume quelques études de cas sur l'utilisation des normes minimales de l'INEE. Précisez également que de nombreux outils et ressources sont disponibles sur le site Web de l'INEE et que leur CD contient aussi d'autres références. |

**2. Appliquer les normes minimales à une étude de cas**

**70 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Exercice de groupe : (45 minutes)   1. Expliquez aux participants qu'ils vont maintenant pouvoir appliquer les normes minimales de l'INEE à une étude de cas sur le tsunami de 2005 (ou une catastrophe locale si vous préférez). Dites aux participants de consulter le **document 2.1**, qui résume les cinq domaines et leurs normes.   Note : vous trouverez dans ce module d'autres cas déjà préparés.   1. Demandez aux participants de lire le **document 2.2** « Étude de cas d'une intervention éducative d'urgence ». Divisez les participants en 5 groupes de 5 ou 6 personnes et confiez à chaque groupe les domaines suivants à analyser :   Groupe 1 : ***Participation communautaire et analyse***  Groupe 2 : ***Politique éducative***  Groupe 3 : Accès et environnement d’apprentissage  Groupe 4 : Enseignement et apprentissage  Groupe 5 : Enseignants et autres personnels de l’éducation  Tâches assignées aux groupes :   1. Pour le domaine qui vous a été confié, identifiez les normes qui ont été utilisées lors de l'intervention éducative en situation d'urgence.   2) Identifiez quelles normes auraient pu être utilisées lors de l'intervention.  Les groupes peuvent se servir du **document 2.3** pour se repérer. Notez les réponses sur une feuille du tableau de conférence.  Notez qu'il est possible qu'il n'y ait pas suffisamment d'informations pour décider si certaines normes ont été utilisées. Dans ce cas, les participants doivent préciser ce qui aurait pu être fait dans le cadre de l'intervention pour appliquer la norme.   1. **Atelier carrousel** **(20 minutes)**   Demandez à une personne par groupe de décrire aux autres son analyse de l'étude de cas.   1. **Discussion plénière pour résumer** (**5 minutes)**   Résumez les normes qui ont été respectées et celles qui ne l'ont pas été dans cette étude de cas. Répondez aux dernières questions. |

**Exercices supplémentaires**

**Exercice - Appliquer les normes minimales à une étude de cas : situation des réfugiés suite au conflit**

**30 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | ***Note à l'animateur :*** *pour faire cet exercice, vous devez avoir une connexion Internet fiable et vous munir d’un ordinateur portable et d’un projecteur.*   * 1. Dites aux participants qu'ils vont maintenant pouvoir appliquer les normes minimales de l'INEE à une étude de cas sur la crise permanente des réfugiés du Darfour au Tchad.   2. Divisez les participants en groupes de 5 ou 6 personnes.   3. Montrez-leur la vidéo du HCR, « Learning is their Future : Darfuri Refugees in Eastern Chad » (« L'éducation est leur avenir : les réfugiés du Darfour au Tchad oriental »)   (Lien sur Youtube : http ://www.youtube.com/watch?v=dCU8ZDlabz4)   * 1. En se basant sur les informations fournies dans la vidéo, chaque groupe remplira le **document 2.2** sur une feuille du tableau de conférence pour analyser dans quelle mesure les normes ont été respectées, quelles ont été les actions entreprises et les éventuelles lacunes. Les groupes auront 15 minutes pour analyser la situation.   2. Atelier carrousel (10 minutes)   3. Discussion plénière et résumé |

**Application des notes d'orientation de l'INEE sur l'enseignement et l'apprentissage**

**50 minutes**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Première partie (présentation) : comprendre l'interdépendance des normes d'enseignement et d'apprentissage (10 minutes)   * 1. Distribuez des copies des notes d'orientation sur l'enseignement et l'apprentissage. Présentez brièvement les notes d'orientation :   elles ont été élaborées en réponse aux demandes de membres de l'INEE et du Cluster éducation travaillant sur le terrain qui souhaitaient obtenir des orientations supplémentaires, au-delà des normes minimales, pour renforcer et maintenir la qualité des programmes lors des situations d’urgence jusqu'aux phases de relèvement précoce et de préparation.  Elles ont été préparées grâce aux commentaires, aux contributions et aux révisions de plus 300 experts techniques et touchent à l’ensemble des niveaux et compétences nécessaires à l’éducation dans les situations d’urgence. Elles ont été testées sur le terrain lors d'ateliers consultatifs organisés dans le monde entier.   * 1. Expliquez que chaque section des notes d'orientation traite de l’une des normes sur l'enseignement et l'apprentissage et passez brièvement en revue chaque section.  1. Normes minimales de l'INEE et actions clés 2. Tableaux des points clés à considérer 3. Notes fournissant des informations supplémentaires sur chaque tableau 4. Suivi et évaluation 5. Ressources associées    1. Rappelez brièvement aux participants que les différents domaines des normes minimales de l'INEE sont interdépendants et que tous les domaines doivent être envisagés dans le cadre d'un système/d'une intervention éducative afin que ceux-ci soient complets. L'enseignement et l'apprentissage ne sont que l'un de ces domaines. Bien que les projets puissent se concentrer sur les normes portant exclusivement sur l'enseignement et l'apprentissage, ils doivent tenir compte des autres domaines, notamment des domaines fondamentaux.    2. Expliquez que les normes sur l'enseignement et l'apprentissage sont également interdépendantes ; *dites aux participants de parcourir la page IV de l'introduction aux notes d'orientation.*    3. Demandez aux participants de donner des exemples de l'interdépendance des normes. (Si aucun exemple ne leur vient immédiatement à l'esprit, vous pouvez leur donner plusieurs exemples tirés du manuel d'orientation ou de votre propre expérience dans différents contextes.)   Exemples :   1. Avant d’introduire en classe un nouveau programme scolaire ou de nouveaux messages d'urgence, il est impératif que les enseignants en comprennent le contenu et aient les compétences nécessaires pour les enseigner efficacement aux élèves. Par conséquent, ***la formation des enseignants*** et de leurs supérieurs techniques et administratifs est nécessaire. 2. Les enseignants doivent s'assurer que les élèves comprennent le contenu de l'enseignement dispensé et obtiennent les résultats requis pour leur niveau. Par conséquent, les enseignants doivent ***évaluer les résultats d'apprentissage*** des élèves par rapport au programme scolaire enseigné.    1. Concluez en expliquant qu'appliquer les « Points clés à prendre en considération » des tableaux relatifs aux normes sur l'enseignement et l'apprentissage, permet de garantir des interventions en matière d'enseignement et d'apprentissage complètes, efficaces et qui favorisent une éducation de qualité. Pour plus d'informations sur cet outil voir ineesite.org/teachinglearning   Deuxième partie (exercice) : appliquer les notes d'orientation à un scénario (Iraq) (40 minutes)  *Note : cet exercice se base sur la situation en Iraq, mais vous pouvez utiliser le scénario de votre choix.*   * 1. Divisez les participants en 4 groupes. Si le nombre des participants est supérieur à 25, vous pouvez assigner la même norme à 2 équipes.   2. Donnez à chaque groupe l'une des quatre normes sur l'enseignement et l'apprentissage : 1) Programmes scolaires ; 2) Formation, développement professionnel et appui ; 3) Enseignement et processus d'apprentissage ; 4) Évaluation des résultats de l'apprentissage.   3. Présentez le scénario **(document 2.6),** en insistant sur les questions clés et demandez aux participants de réfléchir à ce qu'ils savent déjà sur le contexte du scénario.   4. Demandez à chaque groupe d'étudier pendant ***20 minutes*** les tableaux des « Points clés à prendre en considération » relatifs à leur section et de réfléchir aux questions suivantes :   5. Comment évalueriez-vous ce scénario au titre de cette norme ? Quelles parties prenantes seraient impliquées, de quelle façon et quand ?   6. D'après les informations dont vous disposez dans le scénario, quels sont les points clés à prendre en considération (questions dans les tableaux) les plus importants ?   7. Quelles questions thématiques clés doivent être abordées en priorité au titre de cette norme ?   8. En séance plénière, demandez aux participants de citer quelques points clés qui ont été discutés en groupe ? Comment se sont-ils servis des notes d'orientation pour cibler leurs discussions ?   9. Concluez en expliquant que l’application des « Points clés à prendre en considération » pour chaque norme sur l'enseignement et l'apprentissage permet de garantir des interventions complètes, efficaces et qui favorisent un enseignement de qualité. Pour plus d'informations sur cet outil, consultez ineesite.org/teachinglearning |

**Document 2.1 - Normes minimales pour l'éducation - Résumé**

|  |  |
| --- | --- |
| **Normes fondamentales : Participation communautaire, Coordination, Analyse** |  |
| **Norme 1 relative à la participation communautaire : Participation** Les membres de la communauté participent activement, de façon transparente et sans discrimination à l’analyse, la planification, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des interventions éducatives.  **Norme 2 relative à la participation communautaire : Ressources** Les ressources de la communauté sont recensées, mobilisées et utilisées afin de mettre en œuvre des possibilités d’apprentissage appropriées aux différents âges.  **Norme 1 relative à la coordination : Coordination** Il existe des mécanismes de coordination de l’éducation qui appuient les parties prenantes travaillant à garantir l’accès à une éducation de qualité et la continuité de cette éducation.  **Norme 1 relative à l’analyse : Évaluation préliminaire** Des évaluations préliminaires de la situation d’urgence sont conduites au moment opportun et de manière holistique, transparente et participative.  **Norme 2 relative à l’analyse : Stratégies d’intervention** Des stratégies d’interventions d’éducation inclusive sont élaborées. Elles comprennent une description claire du contexte, des obstacles au droit à l’éducation et des stratégies pour surmonter ces obstacles.  **Norme 3 relative à l’analyse : Suivi** Un suivi régulier est fait sur les activités des interventions éducatives et l’évolution des besoins d’apprentissage des populations affectées.  **Norme 4 relative à l’analyse : Évaluation** Des évaluations systématiques et impartiales améliorent les activités des interventions éducatives et renforcent la prise de responsabilité. |  |
| **Domaine : Accès et environnement d’apprentissage** | **Domaine : Enseignement et apprentissage** |
| **Norme 1 : Égalité d’accès**Toutes les personnes ont accès à des possibilités d’éducation pertinentes et de qualité.  **Norme 2 : Protection et bien-être** Les environnements d’apprentissage sont sans danger et sûrs et contribuent au bien-être psychosocial des apprenants, des enseignants et autres personnels de l’éducation.  **Norme 3 : Établissements et services** Les établissements scolaires contribuent à la sécurité et au bien-être des apprenants, des enseignants et autres personnels de l’éducation et sont en lien avec des services de santé, de nutrition, de protection, et des services psychosociaux. | **Norme 1 : Programmes scolaires** Des programmes scolaires pertinents du point de vue culturel, social et linguistique sont utilisés pour fournir une éducation formelle et non formelle, appropriée au contexte et aux besoins particuliers des apprenants.  **Norme 2 : Formation, développement professionnel et appui** Les enseignants et autres personnels de l’éducation reçoivent une formation périodique pertinente et structurée, adaptée aux besoins et aux circonstances.  **Norme 3 : Enseignement et processus d’apprentissage** L’enseignement et les processus d’apprentissage sont centrés sur l’apprenant, participatifs et inclusifs.  **Norme 4 : Évaluation des résultats de l’apprentissage**Des méthodes appropriées d’évaluation et de validation des résultats de l’apprentissage sont utilisées. |
| **Domaine : Enseignants et autres personnels de l’éducation** | **Domaine : Politique éducative** |
| **Norme 1 : Recrutement et sélection**  Un nombre suffisant d’enseignants et autres personnels de l’éducation est recruté à travers un processus participatif et transparent, selon des critères de sélection qui prennent en compte la diversité et l’équité.  **Norme 2 : Conditions de travail** Les enseignants et autres personnels de l’éducation ont des conditions de travail clairement définies et sont rémunérés convenablement.  **Norme 3 : Appui et supervision** Des mécanismes d’appui et de supervision pour les enseignants et autres personnels de l’éducation fonctionnent efficacement. | **Norme 1 : Formulation des politiques et des lois**Les autorités chargées de l’éducation font de la continuité et du rétablissement d’une éducation de qualité, avec un accès libre et inclusif à la scolarisation, une priorité.  **Norme 2 : Planification et mise en œuvre**Les activités éducatives prennent en compte les politiques, lois, normes et plans internationaux et nationaux pour l’éducation ainsi que les besoins d’apprentissage des populations affectées. |

**Document 2.2 - Étude de cas d'une intervention éducative d'urgence**

Étude de cas : Intervention d'urgence suite au tsunami à Aceh et Nias (Indonésie)

Contexte

Le 26 décembre 2004, un fort tremblement de terre suivi d'un tsunami causa des dégâts considérables dans les zones côtières au nord et à l’ouest de Nanggroe Aceh Darussalam (NAD). À ce jour, on a dénombré plus de 230 000 morts ou disparus et plus de 500 000 personnes déplacées. Le 28 mars 2005, un autre tremblement de terre dévasta également l'île de Nias au nord de Sumatra et l'île de Simelue à Aceh. D'après le ministère de l'Éducation nationale (avril 2005), la tragédie fit 40 900 victimes ou disparus parmi les enfants et les étudiants (maternelle–université), 2 500 victimes ou disparus parmi les enseignants (maternelle-université). 2 135 établissements (maternelle–université), dont 1 521 écoles primaires (71 %), furent détruits ou gravement endommagés.

En tant qu'agence chef de file des Nations Unis dans le secteur de l'éducation à Aceh et Nias, l'UNICEF travaille avec ses homologues gouvernementaux depuis le début de la situation d’urgence ; l’organisation a apporté son soutien aux réunions de coordination convoquées régulièrement et partagé des informations avec les ONG. En collaboration avec l'Agence d'exécution pour la réhabilitation et la reconstruction d’Aceh et de Nias (BRR), le ministère de l'Éducation nationale, le ministère des Affaires religieuses et les ONG, l'UNICEF a contribué à restaurer l'accès à l’enseignement élémentaire à Aceh et Nias.

Phases (initiales) d'extrême urgence (janvier-mars 2005)

Une campagne a été lancée pour favoriser le retour à l’école ; les écoles ont rouvert leurs portes un mois après la catastrophe. De janvier à mars 2005, l'UNICEF a distribué 216 « tentes scolaires », 732 000 manuels scolaires, 4 739 kits « écoles en boîtes », 455 matériels pédagogiques et d'apprentissage obtenus sur place et 3 222 kits récréatifs qui ont été distribués à plus de 550 000 enfants dans les districts touchés par le tsunami.

L'UNICEF a travaillé avec des partenaires et la majorité du matériel a été distribuée par ses homologues gouvernementaux et des ONG. À Banda Aceh, le groupe de travail du secteur de l'éducation a été créé début février 2005. Son rôle était d'assurer la coordination avec les homologues gouvernementaux et d'autres agences afin d'éviter les recoupements et de permettre une intervention efficace. Une évaluation préliminaire rapide des lieux d'apprentissage a été effectuée dans toutes les zones affectées. Les principales conclusions ont été transmises aux partenaires et les besoins identifiés ont été pris en compte dans le programme gouvernemental.

Après l'intervention initiale (à partir de mi-juillet 2005)

Depuis juillet 2005, des réunions de coordination sur l'éducation ont lieu tous les quinze jours et leur procès-verbal est distribué par le biais d'une liste de publipostage à plus de 150 organisations et personnes. Afin d’optimiser le partage et l’exactitude des données, l'UNICEF a collaboré avec les services de gestion de l'information des Nations Unies pour mettre au point un accès en ligne à l'information.

L'UNICEF a poursuivi son travail avec ses partenaires et a apporté son soutien lors de la première rentrée des classes après le tsunami/tremblement de terre à Aceh et Nias en juillet 2005. Grâce à la campagne « Retour à l'école », 830 000 kits de papeterie et 230 000 manuels ont été distribués (soit un livre pour trois enfants).

En plus des articles fournis pendant la phase initiale d’extrême urgence, 797 tentes scolaires, 2 201 kits « écoles en boîtes » et 1 143 kits récréatifs ont été distribués.

Recrutement et formation des enseignants

L'UNICEF a également participé au recrutement, à la formation et au déploiement de 1 110 enseignants temporaires à Aceh et leur a versé six mois de salaire. De plus, 150 enseignants exerçant en école maternelle ont reçu une formation pour améliorer leurs connaissances et leurs compétences sur le développement de la petite enfance et ont reçu six mois de salaire. Ces enseignants ont ensuite été placés sous la supervision du gouvernement en janvier 2006.

L'UNICEF a également coordonné le sous-groupe de travail sur la formation des enseignants qui a débuté en avril 2005 et a accepté de renforcer le système de formation continue des enseignants en revitalisant le réseau d'enseignants et le système de suivi existants. Un cadre global pour la formation des enseignants, qui couvrira les 5-10 prochaines années, est en cours de finalisation par le gouvernement avec l'aide technique de l'UNICEF.

Il est prévu de former 1 000 étudiants et 40 directeurs d'école sur la consolidation de la paix et les compétences pratiques. Au cours des trois prochaines années, l'UNICEF apportera son soutien à la formation sur la prise en charge post-traumatique.

Soutien psychosocial et mesures de santé et d'hygiène

L'UNICEF a participé à une réunion internationale sur le soutien psychosocial en avril 2005 et appuie quelques initiatives psychosociales dans les nouvelles garderies d'enfants. WATSAN envisage de former 250 étudiants dans le domaine de la promotion de la santé et de l'hygiène, qui en formeront alors d'autres. Le groupe sur la protection de l'enfance a pour but de réaliser une évaluation avant la fin 2005 sur les abus sexuels, l'exploitation et la traite.

Structures scolaires provisoires et permanentes

Les tentes scolaires ont été distribuées pendant la phase initiale d’extrême urgence mais elles commencent à présenter des signes d'usure. En raison du relèvement et de l'ampleur de la destruction, les écoles permanentes ne sont pas encore en place. Afin d’assurer la transition, l'UNICEF a engagé une ONG afin qu'elle construise 200 écoles provisoires. Ces écoles possèdent des installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement. En décembre 2005, environ la moitié de ces écoles avaient été construites, desservant 8 550 enfants. Elles sont meublées au fur et à mesure et bénéficient de kits « écoles en boîte » et de kits récréatifs, de tableaux noirs, de règles et de tapis en plastique.

En avril 2005, l'UNICEF a également signé un protocole d’accord avec le ministère de l'Éducation national pour reconstruire environ 300 écoles primaires amies des enfants et réhabiliter 200 écoles primaires au cours des trois prochaines années. La construction de la première école permanente a débuté fin septembre 2005.

Défis majeurs

▪ Les homologues gouvernementaux ont eu une expérience et des contacts limités avec les communautés internationales et la plupart d'entre eux ont perdu de nombreux effectifs suite au tremblement de terre et au tsunami. Ils ont été complètement dépassés par la présence des communautés internationales (plus de 300 ONG) et les pressions qu'elles ont exercées sur eux au lendemain de la catastrophe. De plus, les instructions communiquées par les autorités des différents organismes gouvernementaux n'étaient pas claires, engendrant confusion et méprises entre les acteurs.

▪ Chevauchement des sites scolaires pour plusieurs raisons : (i) mauvaise communication entre les différents acteurs et niveaux hiérarchiques du secteur de l'éducation ; (ii) les communautés passent des accords avec plusieurs agences humanitaires pour se « protéger » des promesses non tenues.

**Document 2.3 - Analyse de cas d'application des normes minimales pour l'éducation : préparation, interventions, relèvement**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Domaines des normes minimales de l’INEE | Quelles normes ont été appliquées ? | Comment ? Quelles mesures d'intervention ont été prises ? | Quelles étaient les lacunes ? |
| Participation communautaire |  |  |  |
| Coordination |  |  |  |
| Analyse |  |  |  |
| Accès et environnement d’apprentissage |  |  |  |
| Enseignement et apprentissage |  |  |  |
| Enseignants et autres personnels de l’éducation |  |  |  |
| Politique éducative |  |  |  |

**Document 2.4 - Carte des normes minimales [format électronique et également en quatrième de couverture du manuel de l'INEE]**

Voir fichier .pdf supplémentaire

**Document 2.5 - Comment utiliser les normes minimales : études de cas**

Exemple 1 : Remise en état des écoles en Iraq : À la suite de combats qui avaient poussé les populations à s'enfuir de chez elles, les normes minimales de l'INEE ont servi à guider la réhabilitation de cinq écoles publiques dans la ville de Fallujah. En 2007, des étudiants, des parents et des enseignants, aussi bien des rapatriés que des personnes restées sur place pendant les combats, ont participé à des groupes de discussion afin de définir les domaines prioritaires du programme de réhabilitation des écoles. Sur la base des recommandations contenues dans les normes relatives à la participation communautaire et le domaine de l'accès et de l'environnement d'apprentissage, la priorité a été donnée à l'eau, l'assainissement et la préparation des salles de classe et un Comité communautaire d'éducation (CCE) a été formé. Pour garantir la participation des femmes au CCE, des femmes employées dans le cadre du projet ont rencontré chez elles les mères et les élèves de sexe féminin pour déterminer quelles étaient les raisons de la faible scolarisation des filles. Un système leur permettant d'aller en groupe à l'école ou de se faire escorter a permis d’apaiser les inquiétudes concernant leur sécurité. Face au malaise engendré par la présence d'enseignants célibataires de sexe masculin à l’école, le CCE a travaillé avec l’administration scolaire pour augmenter la transparence des procédures de recrutement. Cela a rassuré les familles qui ont alors fait confiance aux enseignants, ce qui a contribué à augmenter les taux de scolarisation.

Exemple 2 : Coordination inter-agences à la suite du tsunami dans l’océan Indien : C’est l’Indonésie qui a subi le plus de pertes humaines et de dégâts matériels lors du tremblement de terre et du tsunami de décembre 2004. Dans la province d’Aceh, plus de 44 000 élèves et 2 500 enseignants et personnels de l’éducation ont été tués et 150 000 élèves ont été privés de l’accès à des établissements scolaires convenables. Dans le cadre des interventions, les normes minimales de l’INEE ont été largement acceptées comme un bon outil de conception et de mise en œuvre, ce qui a permis une meilleure coordination et une amélioration des pratiques pendant la phase d’urgence. Les autorités locales et les agences internationales se sont référées à la norme minimale relative à la coordination et ont formé un Comité de coordination de l’éducation qui se réunissait régulièrement à Banda Aceh. Un groupe de travail inter-agences sur les normes minimales a formé le personnel des agences à l’utilisation des normes minimales, en partageant des expériences et des bonnes pratiques. Le Manuel a été rapidement traduit en indonésien et utilisé par le ministère provincial de l’Éducation d’Aceh. Parmi les enseignements retenus, le programme a noté l’importance d’assurer la présence continue de personnel pour ne pas interrompre la coordination et la mise en œuvre au cours de la phase d’extrême urgence. L’inclusion systématique de formations aux normes minimales de l’INEE dans l’orientation des nouveaux employés a eu un impact significatif sur l’amélioration de la coordination dans ces contextes d’urgence.

**Exemple 3 : Renforcement de la politique des donateurs :** la Norvège est l’un des cinq donateurs qui cite spécifiquement l’éducation comme faisant partie de sa politique humanitaire et soutient beaucoup l’INEE et l’utilisation des normes minimales. En 2007, le ministère norvégien des Affaires étrangères a créé l’Équipe d’éducation dans les situations d’urgence qui a pour objectif de faire connaître, appliquer et utiliser systématiquement les normes minimales de l’INEE au sein de l’Agence norvégienne de coopération au développement (NORAD), du ministère des Affaires étrangères et de leurs partenaires. L’Équipe d’éducation dans les situations d’urgence conseille le ministère des Affaires étrangères et NORAD sur l’allocation des subventions pour l’éducation et partage avec les collaborateurs concernés les informations intéressantes tirées des bulletins de l’INEE. Elle recommande aux organisations sollicitant un appui financier à NORAD de décrire leur utilisation des normes minimales de l’INEE. Ces dernières ont été incluses dans les termes de référence d’une mission annuelle menée en 2008 au Soudan du Sud par plusieurs donateurs, dont l’UNICEF, la Banque mondiale et l’Union européenne. NORAD a ainsi promu l’utilisation et l’institutionnalisation des normes minimales de l’INEE par les organismes donateurs partenaires et par le ministère de l’Éducation du Soudan du Sud, qui est responsable de la reconstruction du secteur de l’éducation. NORAD a été encouragée dans son projet d’institutionnalisation par certaines des principales ONG norvégiennes qui sont membres de l’INEE. L’Équipe d’éducation dans les situations d’urgence, à son tour, encourage d’autres ONG et institutions de recherche norvégiennes à adopter les normes et à s’y référer dans la conception de leurs programmes. Le soutien du Gouvernement norvégien à l’INEE et à l’application des normes minimales reflète son leadership dans les discussions et les débats mondiaux sur l’éducation, en particulier sur les enseignants, le genre et les situations d’urgence.

D’autres exemples de l'application et de l'impact des normes minimales de l'INEE à travers le monde sont disponibles sur [http ://www.ineesite.org/MScasestudies](http://www.ineesite.org/MScasestudies).

**Document 2.6 Exercice supplémentaire : enseignement et apprentissage, deuxième partie**

**Scénario : intervention en Iraq**

Avant 1990, l'Iraq était un l’un des chefs de file de l’éducation au Moyen-Orient. De récents rapports en provenance de ce pays indiquent que le secteur de l'éducation a été gravement touché par des décennies de guerres et de conflits armés, de sanctions, de manipulations politiques, d'exode des professions libérales, de violences à l’encontre des professionnels de l'éducation et de déplacement des communautés et des individus.

Au cours des deux dernières décennies, une grande partie du gouvernement a été essentiellement divisée entre l'Iraq central (arabe) et le Kurdistan. Les plans pour l'éducation, la formation du personnel enseignant et le développement des programmes scolaires reflètent ces dissensions et la collaboration et la communication entre Bagdad et le Kurdistan sont pratiquement inexistantes. Il est arrivé aux deux ministres de l'Éducation de se rendre dans un troisième pays pour se réunir et participer à des formations conjointes plutôt que de se déplacer à l'intérieur du pays pour des raisons de sécurité.

La structure des écoles et des salles de classes reste très traditionnelle et l’enseignement est basé sur l’apprentissage par cœur. Seules quelques écoles des zones urbaines ont l'électricité, un service d'eau et des installations sanitaires opérationnels. Beaucoup ont été endommagées soit au cours du conflit soit par manque d'entretien. L'ameublement est souvent inadéquat ou endommagé et les enseignants et les étudiants n'ont souvent qu'un accès limité aux matériels pédagogiques et d'apprentissage.

La grande majorité des enseignants a suivi une formation officielle par le biais d'un des programmes universitaire ou de formation du gouvernement ; cependant, ils sont moins de 10 % à avoir bénéficié d'une véritable formation continue au cours des vingt dernières années. Les quelques personnes qui ont été formées aux méthodologies d'enseignement novatrices et à la sensibilisation psychosociale n'ont pas reçu de soutien continu et ne sont pas en mesure de modifier de façon significative leurs pratiques d'enseignement ou de gestion de classe.

Par contre, le programme scolaire a connu des modifications importantes au cours des sept dernières années. Le précédent programme, élaboré par le régime baasiste de Saddam Hussein, a été immédiatement abandonné suite à l'invasion de 2003. Plusieurs parties prenantes ont participé à la conception et au développement du nouveau programme, pour la plupart des experts nationaux et internationaux, les Nations Unies et certaines des grandes maisons d’édition internationales de manuels scolaires.

Les élèves, les parents et les enseignants se sont inquiétés du fait que le programme était « trop difficile » aussi bien pour les élèves que pour les enseignants, qu'il n'était pas adapté aux besoins des enfants de certaines communautés et qu'il exigeait des outils et des équipements qui ne sont pas disponibles dans la majorité des écoles.

Bien que les écoles organisent des séances d'information pour les parents deux fois par an, il est rare que ceux-ci y participent activement. Par le passé, l'éducation était l'apanage du gouvernement et les écoles n'ont pas encore établi et développé d’associations parents/enseignants ou de comités scolaires pour contrôler les progrès réalisés et les besoins des élèves/enseignants/écoles.

De nombreuses familles déplacées résident toujours dans d'autres communautés iraquiennes et d'autres pays. On recense un nombre croissant de jeunes qui soit n'ont jamais eu accès à l'éducation, soit n'ont pas été en mesure de terminer leurs études dans leur communauté et ont quitté le système d'éducation formel. L'UNICEF et ses partenaires de mise en œuvre soutiennent les programmes d'apprentissage accéléré pour certains de ces enfants mais ne sont pas en mesure de contrôler les écoles pour des raisons de sécurité.